

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF23

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 17 par les mots : « , si son adresse IP est en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.